

TABLE DES MATIÈRES  
FONDATION DES ARCHIVES DE L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE  
BÂLE  
RAPPORT ANNUEL 2009

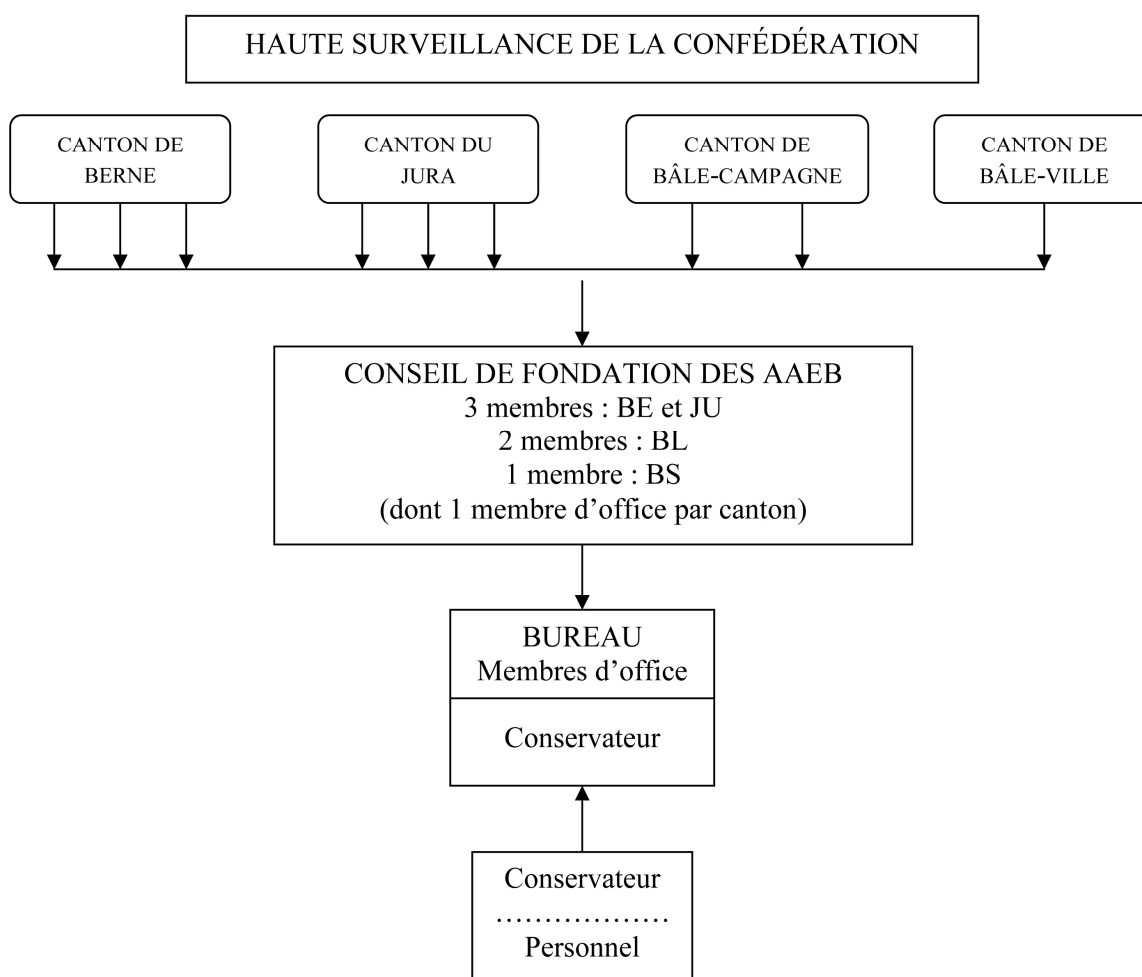
Organigramme	p.	2
Introduction	p.	3
Conseil de fondation	p.	4
Personnel	p.	4
Locaux et équipement	p.	6
Bibliothèque	p.	6
Mesures de conservation	p.	8
Classements, répertoires, instruments d'orientation	p.	9
Dons et acquisitions	p.	10
Chercheurs	p.	11
Recherches	p.	11
Visites	p.	16
Autres activités	p.	17
Publications des archivistes	p.	17
Cours et conférences	p.	18
Expositions, reproductions	p.	18
Médias	p.	20
Conclusion	p.	20

**RÉFLEXIONS SUR UN PLAN D'URGENCE POUR LES AAEB**

Analyse des risques et mesures de conservation	p.	23
Locaux et risques spécifiques	p.	23
Conditions de conservation	p.	25
Mesures déjà prises ou en cours	p.	27
Détermination des collections prioritaires	p.	30
La « valeur » historique	p.	30
Les reproductions (microfilms) et la vulnérabilité des fonds	p.	32
Schéma d'intervention en cas de catastrophe	p.	35

## La Fondation des AAEB

La Fondation des Archives de l'ancien Évêché de Bâle a été créée en 1985 par les Cantons de Berne et du Jura, qui lui ont cédé leurs droits sur les archives de l'espace territorial de l'ancien Évêché de Bâle. Les Cantons de Bâle-Campagne et Bâle-Ville sont entrés dans la Fondation respectivement en 1997 et 2008. Chaque canton nomme des représentants au Conseil de fondation et verse une subvention au prorata de leur nombre. Les AAEB sont donc une institution de droit privé en charge d'archives publiques.



Acte de fondation du 20.06.1985

Séance constitutive du Conseil de fondation du 20.06.1985

Acte de fondation modifié du 20.09.1996

Acte de fondation modifié du 12.09.2007

**FONDATION DES ARCHIVES DE L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE  
BÂLE  
RAPPORT ANNUEL 2009**

**Introduction**

L'introduction du *Rapport annuel 2008* mentionnait deux projets : le remodelage du site web des AAEB avec sa traduction en allemand (ouverture en février 2009), et surtout la décision d'informatiser les répertoires d'archives et de les mettre en ligne. Ce dernier projet a largement occupé le personnel durant l'année 2009, afin d'en évaluer la faisabilité, de se documenter, d'établir les contacts avec les partenaires possibles, etc. Lors de sa séance du 13 novembre 2009, le Conseil de fondation a mandaté le Bureau pour conclure un contrat avec le Service de l'informatique de la République et Canton du Jura (RCJU) permettant aux AAEB de faire l'acquisition du logiciel de description d'archives « scopeArchiv », déjà utilisé par les Archives cantonales jurassiennes (signature en février 2010). Ce dossier sera le point fort de nos activités dans les prochaines années – nous y reviendrons donc dans le *Rapport annuel 2010*, avec le début des travaux sur ce logiciel.

Par ailleurs, le Conseil a aussi décidé de conclure un accord avec la Bibliothèque cantonale jurassienne (BiCJ) concernant la Bibliothèque Kohler (une belle collection d'érudit reçue en 1978) : cette dernière a été cédée à la BiCJ, qui se chargera de son catalogage informatique (voir p. 6). Grâce à cet accord, les AAEB s'épargnent un travail bibliothéconomique très lourd et peuvent se concentrer sur leur mission archivistique, tout en réalisant un gain de place très appréciable.

Moins réjouissant, l'année 2009 s'est conclue par un sinistre – une fuite d'eau – heureusement relativement peu grave, qui a affecté nos fonds (voir en p. 7). Si le problème a vite été détecté et si les mesures

prises ont permis de limiter les dommages, il conviendra de tirer les conséquences de cet accident et de creuser la question de la sécurité. On trouvera en annexe de ce *Rapport* un petit article sur ce sujet : « Réflexions sur un plan d'urgence pour les AAEB ».

### **Conseil de fondation**

Les membres du Conseil de fondation étaient les suivants en 2009 :

- Élisabeth Baume-Schneider, ministre (JU)
- Esther Baur, archiviste de l'État de Bâle-Ville, membre d'office (BS)
- Michel Hauser, chef de l'Office de la culture (JU), membre d'office
- Catherine Krüttli, responsable de « Mémoires d'Ici » (BE)
- Peter Martig, archiviste de l'État de Berne, membre d'office (BE)
- Jean-Claude Montavon, ancien secrétaire du Parlement jurassien (JU)
- Regula Nebiker, archiviste de l'État de Bâle-Campagne, membre d'office (BL)
- Robert Piller, ancien député au Grand Conseil de Bâle-Campagne (BL)
- Jean-Jacques Schumacher, membre du Conseil du Jura bernois (BE).

Le Conseil s'est réuni en séance les 4 juin et 13 novembre 2009. La Fondation a été présidée par Mme Regula Nebiker.

### **Personnel**

Conservateur :	Jean-Claude Rebetez
Archiviste adjoint :	Damien Bregnard
Secrétaire (poste à 50%) :	Danielle Choulat

Mme Andrea Brand a effectué un stage (3 août – 25 septembre) dans le cadre de ses études d'assistante en information documentaire au

Département de l'Éducation de Bâle-Ville et à la GIBB (Gewerblich-Industrielle Berufsschule Bern). Elle a notamment travaillé à la transformation du répertoire des notaires (traitement de texte) en tableur (structuration en colonnes).

### ***Comités, groupes de travail***

M. Rebetez est, à titre privé, membre du comité de la Société d'histoire de la Suisse romande et président de la Section de Porrentruy de la Société jurassienne d'Émulation (SJE). Il participe aux séances du groupe de travail réunissant des représentants de l'Institut d'histoire de l'Université de Bâle et de divers Services d'archives de la Suisse du Nord-Ouest pour définir le contenu des enseignements du module AMT (Archives / Médias / Théories) proposés aux étudiants ; il fait de plus partie du comité d'experts consultés pour la préparation du livre *Histoire de la ville de Bienne et de sa région*, un projet conduit par Tobias Kaestli. Enfin, M. Rebetez a été élu le 28 novembre 2009 à l'Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts.

M. Bregnard est, à titre privé, membre du bureau du Cercle d'études historiques (jusqu'à la fin de l'année 2009) et de la Commission d'édition des Actes de la SJE, ainsi que de la Commission de coordination des bibliothèques jurassiennes ; il est de plus le représentant du Canton du Jura au Conseil de la Fondation Poteries de Bonfol.

MM. Rebetez et Bregnard ont en outre participé à des groupes de réflexion sur la refonte du contenu de l'exposition permanente du Musée jurassien d'Art et d'Histoire, à Delémont.

### ***Formation***

MM. Rebetez et Bregnard ont reçu le 3 février une formation pour leur permettre de gérer le contenu du nouveau site internet des AAEB. De plus, M. Bregnard a suivi un cours de bulletinage (catalogage et gestion des périodiques) dispensé par Mme Nathalie Jolissaint, bibliothécaire

coordinatrice à la Bibliothèque cantonale jurassienne (Porrentruy, 25 juin).

### **Locaux et équipement**

Dans la salle du dépôt comportant les étagères mobiles, deux tablettes rabattables ont été installées afin de faciliter la manutention et de permettre la consultation rapide de documents par les archivistes.

Le 23 décembre, suite à la rupture d'une canalisation située dans les combles, une fuite d'eau s'est produite à l'extrémité ouest de la grande salle du dépôt. Détectée tôt le matin par le concierge, M. Dobler, cette fuite a vite pu être stoppée. L'intervention rapide du personnel a permis de limiter grandement les dégâts : au total, 109 boîtes ou liasses ont été endommagées, dont 35 ont été confiées à la firme Docusave pour être traitées, alors que les autres ont pu être séchées sur place. Les documents touchés sont des *codices* (registres de chancellerie), des minutes de notaires, des actes de l'ordre judiciaire concernant l'Ajoie et des documents des « restes à classer ». Le Service des Constructions de la RCJU, propriétaire de l'Hôtel de Gléresse, a aussitôt pris les mesures nécessaires : il a fait installer au dépôt pendant plusieurs semaines un déshumidificateur et un ventilateur, afin de sécher le plafond et les murs et de maintenir le climat dans les normes.

Nous tenons ici à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont apporté leur aide lors de ce sinistre ! Par ailleurs, le lecteur intéressé pourra aussi consulter l'article qui suit le présent *Rapport* : « Réflexions sur un plan d'urgence pour les AAEB ».

### **Bibliothèque**

Dans le *Rapport annuel 2008*, nous annonçons l'achèvement du rétrocatalogage informatique de la bibliothèque (au terme de quatre ans de travail !), à l'exception des volumes de la Bibliothèque Kohler (BK). Cette dernière a été constituée dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle

par Xavier Kohler (1823-1891), savant, professeur, député et conservateur des Archives de l'ancien Évêché de Bâle de 1869 à 1889, et versée aux Archives en 1978, à la suite du don effectué par son petit-fils. Cette bibliothèque constitue un trésor remarquable, fort d'environ 3800 ouvrages monographiques et de 170 périodiques (collections et numéros isolés) représentant un total de 130 mètres d'étagères ! Organisée en douze rubriques thématiques depuis 1978, la BK est surtout intéressante par ses Jurassica, ses Alsatiques et ses livres de théologie ou d'histoire religieuse ; elle contient nombre d'ouvrages précieux, comme une édition trilingue par Froben de l'*Éloge de la Folie* d'Érasme (1521) ou la *Basilea Sacra* de Claude Sudan (1658), qui témoignent des intérêts du savant archiviste qu'était Xavier Kohler. Elle comporte aussi des livres de littérature française et étrangère, des auteurs classiques, des dictionnaires, des manuels scolaires, des ouvrages de droit ou d'histoire très divers, etc. Comme le rétrocatalogage informatique de cet énorme fonds dépasse les moyens des AAEB, qui de plus sont d'abord des archives plutôt qu'une bibliothèque, le Conseil des AAEB a pris contact avec la Bibliothèque cantonale jurassienne (BiCJ) et sa directrice, Mme Géraldine Rérat-Oeuvray, afin de trouver ensemble une solution qui permette la meilleure mise en valeur de la BK pour les chercheurs. Au terme de discussions marquées par la bonne volonté mutuelle, la décision suivante a été prise : les AAEB ont offert en don à la BiCJ la totalité de la BK (les archives constituant le Fonds Kohler ne sont pas concernées). En contrepartie, la BiCJ s'est engagée à effectuer le rétrocatalogage informatique de la BK dans les cinq ans, et à laisser en dépôt aux AAEB les ouvrages de la BK qui sont complémentaires à nos fonds. Une convention a donc pu être signée le 3 novembre 2009 entre la Fondation des AAEB et la République et Canton du Jura ; dès le mois de décembre, la BK a été déménagée dans les locaux de la BiCJ (à l'exception des ouvrages mentionnés ci-dessus). Le Conseil se félicite de cette excellente collaboration entre deux institutions patrimoniales, qui permet de favoriser au mieux l'intérêt des chercheurs.

En ce qui concerne la gestion courante, la bibliothèque des Archives a enregistré en 2009 351 nouveaux livres, brochures ou revues (2008 :

281), dont 133 par dons (2008 : 109).

Les nouvelles acquisitions figurant déjà dans RERO ont été cataloguées par le personnel des AAEB, tandis que le travail de création de notices originales a été confié à la Bibliothèque cantonale jurassienne (Mmes Nathalie Jolissaint et Sophie Golay Gasser). Le personnel a de plus effectué des travaux en rapport avec le transfert de la Bibliothèque Kohler à la Bibliothèque cantonale (voir l'Introduction de ce *Rapport annuel*), en particulier la sélection des ouvrages restant aux AAEB. Par ailleurs, M. Bregnard a achevé d'intégrer à RERO les états de collection des périodiques (revues, bibliographies, rapports annuels) et complété les états de collections manquants. Il a procédé à un désherbage dans les rapports annuels obsolètes d'autres institutions.

## **Mesures de conservation**

### ***Restauration***

M. Andrea Giovannini, spécialiste tessinois, a effectué le travail de restauration de vingt-six chartes, un parchemin, un document papier et un codex, qu'il a rendus en juillet 2009. Les chartes ont été mises à plat et stabilisées dans des boîtes spéciales. En outre, M. Giovannini a pris en charge dix-huit chartes et cinq arbres généalogiques dont la restauration s'est achevée à la fin de l'année 2009.

### ***Conditionnement, chemises et boîtes non acides***

Les boîtes et les dossiers anciens sont remplacés de cas en cas par du matériel non acide. On pagine systématiquement les registres, notamment ceux destinés à être microfilmés.

### ***Microfilmage***

En raison de difficultés provisoires de la firme chargée de ce travail, le microfilmage prévu pour l'année 2009 a été repoussé à 2010. L'Office

fédéral de la protection de la population a accepté de reporter d'une année la subvention qui avait été octroyée à cet effet.

### **Classements, répertoires, instruments d'orientation**

- L'ouverture du site web refondu (16 février) a permis diverses nouveautés (outre la mise en service d'une version allemande), dont la mise en ligne de divers instruments de recherche, existants ou créés pour l'occasion : État des fonds, Cadre de classement commenté des Séries A et B (avec glossaires), Recensements par localités (1771 – 1814), Paroisses du diocèse de Bâle avant 1780, etc. Quelques cartes thématiques ont été rajoutées aux cartes existantes.
- L'accent a été mis cette année sur les nombreux travaux préparatoires nécessaires à l'adoption du logiciel scopeArchiv : travaux d'évaluation, hiérarchisation des fonds, préparation de l'arborescence, définition des niveaux de description et des règles d'insertion, etc.
- Dans la perspective du transfert du répertoire des Notaires dans le logiciel scopeArchiv, l'inventaire Word a été transformé en tableau Excel sur la base du travail préparatoire de la stagiaire Mme Brand, contrôlé, systématisé et complété. Le nouvel inventaire apporte des informations plus précises au niveau de l'article (boîte ou liasse) : dates extrêmes, numéro du microfilm correspondant, présence ou absence de répertoires originaux.
- Le classement de documents tirés des « Restes à classer » a aussi beaucoup occupé le personnel : il s'agit d'un travail extrêmement lent et difficile, qui prendra encore des années... En effet, presque chaque document nécessite une recherche particulière pour déterminer où il doit être classé, puis il faut rédiger un complément au répertoire concerné.
- Préparation des documents pour microfilmage (registres de comptes et pièces justificatives) : il s'agit d'identifier les pièces à double, de paginer les registres qui ne le sont pas, de vérifier et

compléter la numérotation des pièces, ceci dans la perspective de l'élaboration des répertoires des comptes. L'orientation des lecteurs dans la visualisation des microfilms est de plus facilitée par l'insertion de pages intercalaires. Les dossiers sont systématiquement reconditionnés dans des chemises et dans des boîtes répondant aux normes de longue conservation.

- Fonds J (dons et entrées extraordinaires) : répertoires des numéros 142 J à 149 J.
- Divers répertoires complémentaires (détail de B 168/1, B 245/10b, etc.)

### **Dons et acquisitions**

- M. François Kohler a remis aux AAEB divers documents de travail (notes, relevés, dias, etc.) de M. Jean Haas, décédé, cédés par sa famille et concernant les bornes de l'ancien Évêché de Bâle.
- Par l'entremise du Musée jurassien d'Art et d'Histoire, nous avons reçu une quarantaine de documents concernant Bassecourt, issus de la donation d'une personne souhaitant rester anonyme.
- M. Jean-René Quenet a fait don d'un ouvrage de Gardin Dumesnil, *Synonymes latins, et leurs différentes significations...*, Paris, 1788.
- La paroisse St. Stephan, de Therwil et Biel-Benken, a offert le *Manuale chori seu vesperale romanum... ad usum dioecesis Basileensis*, imprimé à Porrentruy en 1785.

Nous remercions chaleureusement tous ces donateurs.

Par ailleurs, les AAEB ont fait diverses acquisitions :

- Lors d'enchères publiques à Auxerre (F), achat du « Livre de raison de Jean-Guillaume Hennet, docteur en droit, avocat, membre du Conseil de Delémont » allant du 1<sup>er</sup> janvier 1714 au 31 mai 1716 (286 p. plus un index).
- Documents concernant Sorvilier aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, achetés auprès de M. Pierre Dupuis.

## **Chercheurs**

### ***Consultations en salle de lecture***

En 2009, 150 chercheurs (2008 : 192) ont fréquenté notre salle de lecture et effectué un total de 645 visites (2008 : 787) ; après la hausse de 2008, cette baisse nous ramène au niveau de fréquentation de 2007.

Les principaux thèmes de recherche sont les suivants :

- Histoire politique et institutionnelle (6)
- Histoire économique et sociale (17)
- Histoire locale (22)
- Histoire régionale (10)
- Histoire religieuse, histoire des paroisses (23)
- Archéologie, histoire de l'art, architecture (9)
- Généalogie, histoire des familles, biographies, héraldique (39)
- Paléographie et sciences auxiliaires (24).

Plusieurs chercheurs profitent de la possibilité qui leur est offerte de consulter aux AAEB des documents provenant des Archives de la Bourgeoisie de Porrentruy, souvent complémentaires à nos propres fonds.

### ***Renseignements scientifiques***

Les archivistes ont répondu à 113 demandes écrites de renseignements (2008 : 134). Les renseignements transmis par téléphone ne sont pas pris en compte.

## **Recherches**

### ***Éditions de documents***

- Volker Hirsch et Gerhard Fouquet (éd.), *Das Haushaltbuch des Basler Bischofs Johannes von Venningen (1458-1478)*, Bâle, 2009,

- 492 p. dont 35 pour l'index nominum ; le registre édité se trouve dans les Comptes de la Cour et comporte 524 pages.
- Nicolas Turberg, *Le « Tractatus de judeorum et christianorum communione et conversatione » : sources et méthodologie* (mémoire de master, Université de Fribourg); ce texte se trouve en manuscrit sous la cote A 104/2.
  - Les membres du Cercle généalogique de l'ancien Évêché de Bâle effectuent des relevés systématiques des registres d'état-civil de la période française ; les résultats, complétés par les dépouillements des registres paroissiaux, sont à disposition des chercheurs sur l'ordinateur de notre salle de lecture.

### ***Divers travaux achevés ou recherches en cours***

La liste des parutions des archivistes des AAEB se trouve plus loin, sous le titre *Publications*. On ne signalera ici que certains des travaux des chercheurs, parmi les plus significatifs :

- Annette Brunschwig rédige une publication sur l'histoire des juifs à Bienne.
- Bertrand Forclaz a lancé un projet de recherche FNSRS consacré à *La guerre de Trente ans aux frontières de l'Empire (1618-1648) : appartenance, expérience, mobilité* (Université de Neuchâtel), avec la collaboration de Franziska Kissling pour la transcription des textes en allemand.
- Christophe Gerber (Service archéologique du Canton de Berne), « Production de cives et de manchons dans le Jura central suisse au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'exemple de la verrerie de Court-Chaluet », dans les actes du colloque *Verre et fenêtre de l'Antiquité au XVIII<sup>e</sup> siècle*, qui s'est déroulé à Paris et à Versailles du 13 au 15 octobre 2005 (*Les Cahiers de Verre et Histoire*, n° 1, 2009).
- Jean-Pierre Gigon, Bernard Chapuis et Damien Bregnard, *Observations médico-chirurgicales extraites du journal de pratique de Nicolas Godin (1727-1805), chirurgien des quatre derniers princes-évêques de Bâle à Porrentruy*, Porrentruy, 2009.
- Benoît Girard travaille à l'édition du journal de Désiré Kohler (1814-1867), personnalité de Porrentruy, avocat, caricaturiste et

polémiste.

- Roger Harmon, « En marge de la visite guidée de Hagenthal-le-Bas. Histoire de la communauté juive, la synagogue, la maison du rabbin et l'école primaire juive, le cimetière », dans *l'Annuaire de la Société d'Histoire du Sundgau 2009*, p. 255-306.
- Marie-Élisabeth Henneau (Université de Liège) dirige d'importantes recherches sur l'histoire des Annonciades célestes, dont celles de Porrentruy.
- Philippe Hivart, « Un attentat à Porrentruy en l'an V de la République ou les démêlés du volontaire Kusnick avec le citoyen commissaire Roussel », dans les *Actes de la Société jurassienne d'Émulation, Année 2009*, p. 157-170.
- Dans le cadre du projet dirigé par Tobias Kaestli d'une *Histoire de la ville de Bienne et de sa région*, diverses recherches sont en cours, dont celle de Pascal Kaegi : l'histoire de Bienne à la période française.
- Lettre d'information du Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'Émulation n° 42 (Damien Bregnard et Christophe Koller éd.) : *L'organisation politico-administrative du Jura à l'épreuve de l'histoire*, Porrentruy, 2009 (plusieurs contributions concernent l'Évêché de Bâle sous l'Ancien Régime et à l'époque française).
- Denis Moine utilise régulièrement nos archives pour sa rubrique quotidienne « Au fil du temps » dans *Le Quotidien jurassien*.
- Claude Muller, « Les princes-évêques de Bâle et le Conseil souverain d'Alsace dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans les *Actes de la Société jurassienne d'Émulation, Année 2009*, p. 133-156.
- Claude Muller, « À l'avènement de Mgr Jacques Sigismond de Reinach Steinbrunn en 1737 et 1738 », dans *l'Annuaire de la Société d'Histoire du Sundgau 2009*, p. 241-250.
- Jean-Pierre Renard, *Le clergé paroissial dans les arrondissements de Delémont et de Porrentruy avant et après la réorganisation concordataire de 1802-1804*, Saignelégier, 2009. Jean-Pierre Renard travaille de plus actuellement sur la correspondance

officielle d'Aloyse de Billieux, commissaire épiscopal et provicaire général pour le Jura (1815-1830).

- Isabelle Roland, assistée de Jean-Paul Prongué (et avec la collaboration de Gilbert Lovis), utilise les fonds des AAEB pour rédiger le volume jurassien de la série *Les maisons rurales de Suisse*, projet de la Société suisse des traditions populaires et de la RCJU.
- Paul Schmidlin poursuit son étude biographique sur la personne du prince-évêque Joseph de Roggenbach.
- Bernard Vauthier continue ses recherches sur le patrimoine fruitier de Suisse romande.
- Hervé de Weck (éd.), *Des grandes heures à la disparition. Lucelle, une abbaye cistercienne transfrontalière au XVIII<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque franco-suisse du 25 octobre 2008 au Centre européen de rencontres – Maison Saint-Bernard de Lucelle*, Lucelle, 2009.
- Kurt Weissen, « Die Reformation in Baden-Durlach im Jahre 1556 aus Sicht des Fürstbischofs von Basel », dans *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 157 (2009), p. 191-202.

### ***Mémoires et thèses en cours***

Nous signalons aussi ici certains travaux qui ne portent que secondairement sur des fonds conservés aux AAEB, mais dont la mention peut intéresser d'autres chercheurs ou étudiants.

- Ursule Babey, *Aux origines de la faïence en Suisse : la manufacture de Cornol (Jura, Suisse)* (thèse, Université de Neuchâtel).
- Eva Maria Breisig, *Die Bauskulptur von Saint Thiébaud in Thann und die spätgotische Plastik am Oberrhein – Untersuchungen im Spannungsfeld von Zentrum und Peripherie einer Kunstlandschaft* (thèse en histoire de l'art, Université de Mayence).
- Katrin Brupbacher, *Konzil, Kontakte, Karrieren. Heinrich von Beinheim und sein Kreis am Basler Konzil* (thèse, Université de Zurich).
- Silvan Freddi, *Das Kollegiatstift St. Urs in Solothurn im Spätmittelalter* (thèse, Université de Zurich).

- Guido Gassmann, *Die Konversen der Zisterzienser im 12.-14. Jahrhundert untersucht anhand der 10 Männerabteien in der heutigen Schweiz* (thèse en théologie, Université de Fribourg).
- Vincent Kottelat, « *Des mots contre les maux* ». *Les formules des guérisseurs jurassiens de la fin du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle* (thèse, Université de Neuchâtel).
- Gérard Munch, thèse de 3<sup>e</sup> cycle sur l'histoire du temporel de l'abbaye de Lucelle, 1124-1300 (Université de Strasbourg).
- Tanja Roth, *Öffentlichkeitswahrnehmung der Katholischen Kirche im Kontext von Renaissance und Reformation* (thèse, Université de Bâle).
- Martin Strotz, *Aspekte der mittelalterlichen Siedlungs- und Herrschaftsgeschichte im Bereich des Wildbannbezirks des nördlichen Breisgaus* (thèse, Université de Fribourg-en-Brigau).

### ***Mémoires et thèses achevés***

- Zoé Bandelier Martignier, *La scripta ajoulote dans la seconde partie du XIII<sup>e</sup> siècle. Quand Jurassiens et autres Romands parlaient encore le même langage* (mémoire de licence, Université de Lausanne, Section de français).
- Marie-José Benedetti, *Les circonscriptions diocésaines en France au XIX<sup>e</sup> siècle : contribution à la géographie administrative ecclésiastique contemporaine (1789-1905)* (thèse, Université de Nice).
- Bénédicte Dubail-Heyer, *Le ministère de la parole de Dieu. Prédication et prédicateurs dans l'ancien diocèse de Bâle au XVIII<sup>e</sup> siècle* (thèse, Université de Strasbourg).
- Stéphane Froidevaux, *La localisation du monastère alto-médiéval de Moutier-Grandval* (mémoire de licence, Université de Neuchâtel, archéologie).
- Séverine Hubleur, *Émergence d'un établissement hospitalier dans une petite ville jurassienne. Les comptes de l'hôpital bourgeois de Porrentruy 1431-1449* (mémoire de licence, Université de Lausanne).

- Nadia Nünlist, *Von der Kunst sich unsichtbar zu machen und anderen "Gauklereien."* Zwei Kinderhexenfälle aus dem Bistum Basel im 16. und 17. Jahrhundert (mémoire de licence, Université de Bâle).

## Visites

Le personnel a présenté nos archives et nos fonds à 9 reprises (2008 : 10) à divers groupes de visiteurs ; les thèmes traités lors de ces visites varient selon les intérêts et les demandes des groupes concernés.

- 22 mars : membres de la Société des Amis du Vieux-Strasbourg (2 groupes)
- 8 mai : classe de 8<sup>e</sup> année du Collège Stockmar de Porrentruy (M. Lionel Jeannerat)
- 9 mai : membres de la Société jurassienne d'Émulation (dans le cadre du programme culturel en marge de l'Assemblée générale de la SJE)
- 19 mai : étudiants de l'Université de Bâle (Historisches Seminar), dans le cadre du cours de paléographie médiévale
- 1<sup>er</sup> juillet : petit groupe d'apprentis et stagiaires de la HEP-BEJUNE
- 27 août : étudiants du Lycée cantonal de Porrentruy (présentation générale des Archives)
- 29 septembre : étudiants du Lycée cantonal de Porrentruy (présentation d'un travail de bachelor sur la sorcellerie)
- 3 novembre : M. Michael Reiterer, ambassadeur, chef de la Délégation de la Commission européenne en Suisse, et M. le ministre Michel Probst, président du Gouvernement jurassien, accompagnés d'autres personnalités
- 4 novembre : membres du doyenné de Bern-Mittelland.

Des séminaires d'études thématiques peuvent aussi être organisés sur demande.

### Autres activités

M. Rebetez a représenté les Archives lors des manifestations suivantes : 19 février : remise du prix de l'Assemblée interjurassienne à la Société jurassienne d'Émulation (Porrentruy) ; 17-18 septembre : Assemblée annuelle de l'Association suisse des Archivistes (Zurich) ; 26 septembre : colloque « Nouvelles recherches en histoire jurassienne », organisé par le Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'Émulation (Delémont) ; 10 décembre : vernissage du livre *Das Gräberbuch des Basler Domstifts* (édition du manuscrit par Lisa Röthlinger et Gabriela Signori ; Bâle). Il a de plus participé au jury du mémoire de licence de Séverine Hubleur, Université de Lausanne, le 4 septembre, et au jury de thèse de Bénédicte Dubail-Heyer, Université de Strasbourg, le 9 décembre (voir p. 15).

M. Bregnard a fonctionné comme expert lors des examens oraux d'histoire au Centre professionnel du littoral neuchâtelois (maturité professionnelle), le 9 juin.

### Publications des archivistes

- Jean-Claude Rebetez, « Bellelay : son histoire et ses manuscrits du Moyen Âge », dans *Actes officiels du 30<sup>e</sup> colloque du Centre d'Etudes et de Recherches Prémontrées : Bellelay (Suisse) – 2004, circarie de Bourgogne, Laon-Louvain, 2009, p. 29-48* (l'article est très différent de la conférence de 2004).
- Jean-Claude Rebetez a publié un petit « Hommage à André Chèvre (1912-2008) » dans les *Actes de la Société jurassienne d'Émulation 2009*, p. 311-313 : l'abbé André Chèvre, historien et médiéviste, a été membre du Conseil des AAEB de 1985 à 1990.
- Damien Bregnard, « La série B des Archives de l'ancien Évêché de Bâle : cadre de classement commenté », *Rapport annuel 2008*, p. 19-43.
- Les archivistes ont collaboré à la rédaction d'articles pour le *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS) et le *Dictionnaire du*

*Jura* (www.diju.ch). Ils ont de plus contribué à la réalisation de cartes et de notices pour l'Atlas historique du Jura en voie de réalisation par le Cercle d'Études historiques de la Société jurassienne d'Émulation.

### **Cours et conférences**

- Le 31 janvier 2009, Jean-Claude Rebetez a présenté « *Quelques réflexions sur la notion de frontières dans l'histoire. Le cas de l'ancien Évêché de Bâle* » lors du Colloque international « *Grenzen fliessen* », organisé à Ferrette par l'Association Jeanne de Ferrette et le Comité d'Alsace de l'Union Paneuropéenne.
- Durant le semestre universitaire d'été, Jean-Claude Rebetez a donné un cours de paléographie médiévale latine et germanique (*Lesepaläographie des Mittelalters*) aux étudiants du Séminaire d'histoire de l'Université de Bâle (deux heures hebdomadaires).

### **Expositions, reproductions**

Les AAEB ont autorisé la reproduction de documents pour diverses publications ou expositions :

- Fausse bulle de « 1179 » : le pape Alexandre III confirme prétendument les possessions du chapitre de Saint-Imier. Reproduction dans *Intervalles*, n° 85 (article de Marie-Isabelle Cattin).
- Le journal tenu par l'abbé Bernardin Buchinger au XVII<sup>e</sup> siècle, le plan de l'église de Löwenbourg au XVIII<sup>e</sup> siècle ainsi que la facture d'un chirurgien ayant soigné les moines (1724) sont reproduits dans H. de Weck (éd.), *Des grandes heures à la disparition...* (voir *Divers travaux achevés ou recherches en cours*).
- Contrat de maçonnerie pour la construction de l'église de Sornetan (18 janvier 1708), reproduit dans la plaquette publiée à l'occasion du tricentenaire de la construction du bâtiment.

- Croquis des moulins Bruans à Saint-Imier (début du XVIII<sup>e</sup> siècle), reproduit dans *Nike. Bulletin du Centre national d'information pour la conservation des biens culturels*, 1-2/2009 (article d'Anne Beuchat-Bessire).
- Plusieurs documents personnels (brevet de nomination p. ex.) de Nicolas Godin, chirurgien des princes-évêques, sont reproduits dans Jean-Pierre Gigon, Bernard Chapuis et Damien Bregnard, *Observations médico-chirurgicales...* (voir *Divers travaux achevés ou recherches en cours*).
- Charte du 11 novembre 1254, en page 48 de l'article de Jean-Claude Rebetez mentionné ci-dessus (voir *Publications*, p. 17)
- Dans le cadre de l'exposition marquant le vingtième anniversaire du Cercle généalogique de l'ancien Évêché de Bâle (CGAEB, Delémont, 26 et 27 septembre), François Rais, René Vermot-Desroches et Hubert Voisard ont effectué des recherches dans les fonds des AAEB et reproduit divers documents des AAEB sur des panneaux : montre d'armes (XVI<sup>e</sup> s.), testaments (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.), etc.

Les AAEB ont aussi permis la reproduction de cartes réalisées par leurs soins :

- Combourgeoisies et Réforme dans la principauté épiscopale de Bâle, dans H. de Weck (éd.), *Des grandes heures à la disparition....*
- La Haute-Alsace avant 1648, dans H. de Weck (éd.), *Des grandes heures à la disparition...*
- Diocèse de Bâle et principauté épiscopale avant la Révolution, dans Jean-Pierre Renard, *Le clergé paroissial...* et dans Jean-Pierre Gigon, Bernard Chapuis et Damien Bregnard, *Observations médico-chirurgicales...* (voir *Divers travaux achevés ou recherches en cours*).
- La principauté épiscopale de Bâle avant la Révolution française, dans Jean-Pierre Gigon, Bernard Chapuis et Damien Bregnard, *Observations médico-chirurgicales...* et dans la *Lettre d'information* n° 42 du Cercle d'études historiques de la SJE.

- Département du Mont-Terrible (1797-1800), dans Jean-Pierre Renard, *Le clergé paroissial...*

## **Médias**

Les médias ont, comme chaque année, rendu compte de certains aspects de la vie des Archives, notamment :

- *Quotidien jurassien* : article sur la charte de 1010, premier document rédigé à Bâle et portant un sceau épiscopal – dont l'authenticité est discutée.
- Radio Fréquence Jura : interview de Jean-Claude Rebetez sur divers éléments du *Rapport annuel 2008*.
- Télé Bilingue : enregistrement d'une émission sur l'abbaye de Moutier-Grandval, son histoire et l'interprétation des fouilles récentes ; invités : Christophe Gerber, archéologue responsable des fouilles, avec Jean-Claude Rebetez, archiviste et médiéviste (diffusion et rediffusions à de nombreuses dates ultérieures).

## **Conclusion**

Rappelons ici que les tâches fondamentales de la Fondation sont triples :

- assurer la conservation physique des documents ;
- compléter et améliorer les instruments d'orientation ;
- promouvoir l'accessibilité des fonds au public et leur mise en valeur scientifique.

Naturellement, ces tâches sont intimement liées entre elles (comment, par exemple, ouvrir nos fonds aux chercheurs sans des répertoires appropriés ?) et elles doivent être accomplies simultanément.

À bien des égards, 2009 a été une année de réflexion stratégique et de transition, préparant des chantiers plus vastes pour le futur. Nous ne reviendrons pas ici sur la décision d'acquisition du logiciel de

description d'archives, mais il faut rappeler que son exploitation ouvre des perspectives d'avenir très stimulantes et offrira aux chercheurs un confort accru en leur permettant de préparer leurs visites de façon optimale. En outre, le transfert de la Bibliothèque Kohler à la Bibliothèque cantonale jurassienne libère plus de 100 mètres linéaires d'étagères, ce qui offre l'occasion de revoir certains éléments du dépôt. Grâce à ce gain de place, il sera en effet possible, d'une part, de décongestionner la bibliothèque pour un certain nombre d'années, et, d'autre part, d'améliorer le conditionnement d'une partie des fonds.

## RÉFLEXIONS SUR UN PLAN D'URGENCE POUR LES AAEB

Jean-Claude Rebetez

L'éclatement d'une conduite d'eau dans les combles de l'Hôtel de Gléresse, le 23 décembre 2009, a causé des dégâts à nos collections d'archives – dégâts heureusement limités (voir notre rapport administratif ci-dessus). Cet évènement nous rappelle que les AAEB ne sont pas à l'abri d'un sinistre plus grave, comme il s'en produit malheureusement parfois.

Certes, une catastrophe comme l'effondrement du dépôt des archives municipales de Cologne (2009) peut être exclue ici, puisqu'il n'est pas encore prévu de faire passer une ligne de métro sous notre bâtiment ! De même, il est peu probable que nos locaux connaissent jamais une inondation catastrophique comme celle qui a noyé la prestigieuse bibliothèque musicale du couvent de Sarnen en 2005, car les dépôts des AAEB se trouvent loin d'une zone inondable et au deuxième étage... En revanche, parmi les incendies récents, l'un en particulier doit retenir notre attention : celui de la Bibliothèque de la duchesse Anna Amalia, à Weimar, en 2004. Il s'agit d'un édifice du XVIII<sup>e</sup> siècle (comme l'Hôtel de Gléresse), où le feu a pris dans les combles à cause d'un court-circuit électrique ; si la partie haute du bâtiment a été détruite par les flammes, les étages inférieurs ont énormément souffert de l'eau utilisée par les pompiers pour éteindre le sinistre.

Le but de notre article est de présenter des éléments de réflexion concernant les mesures de sécurité pour un dépôt tel que le nôtre. Cela nous permettra non seulement de faire le point sur le travail déjà effectué, mais aussi d'ouvrir des perspectives sur d'autres mesures souhaitables – point d'autant plus important que le don de la Bibliothèque Kohler à la Bibliothèque cantonale jurassienne a libéré des rayonnages (voir p. 6-7 du *Rapport annuel 2009*), ce qui permet des remaniements ponctuels bénéfiques pour la sécurité et le

conditionnement. Dans une première partie, nous exposerons brièvement les spécificités de notre dépôt, ainsi que les modalités de conservation souhaitables pour nos fonds, puis nous détaillerons les mesures déjà prises aux AAEB ; ensuite, nous insisterons sur la question épineuse de la détermination des collections prioritaires en cas d'évacuation, pour terminer sur la présentation d'un schéma-type de plan d'urgence.

## **Analyse des risques et mesures de conservation**

### ***Locaux et risques spécifiques***

Nous avons déjà signalé ci-dessus que les AAEB se trouvent dans l'Hôtel de Gléresse, un hôtel particulier du XVIII<sup>e</sup> siècle de style baroque. Il s'agit d'un des monuments historiques marquants de la ville de Porrentruy et il offre aux archives et aux chercheurs un cadre prestigieux et apprécié – nous verrons plus loin qu'il présente de plus des conditions climatiques favorables. L'Hôtel de Gléresse est composé de deux parties perpendiculaires, à savoir le corps de bâtiment principal donnant sur la rue et une aile en retrait très peu visible de la rue, accolée à l'angle sud-ouest de l'édifice principal. Le choix de ce bâtiment date de 1963, moment où les archives ont été déménagées de Berne. L'Hôtel de Gléresse a alors fait l'objet de travaux de restauration, avec en particulier l'établissement d'une dalle dans la plus grande salle du dépôt. Si la question des risques spécifiques encourus par des archives en cas de catastrophe n'a pas été posée en 1963, elle l'est en revanche au moment de la création de la Fondation des AAEB (1985) et un projet de déménagement lié à la construction d'un dépôt de protection des biens culturels voit le jour. Mais il est suspendu en 1993 en raison des difficultés budgétaires des cantons. La question se reposera peut-être à l'avenir, même si la construction de nouveaux locaux n'est pas envisageable à court, ni même à moyen terme, pour des raisons financières évidentes.

Compte tenu de la localisation et des particularités de notre bâtiment actuel, les principaux risques de sinistre sont les suivants : tremblement

de terre, tornade, incendie et fuite d'eau. Le cas du tremblement de terre est particulièrement effrayant, car il s'agirait d'une catastrophe d'une ampleur considérable à l'échelle de la localité, voire de la région, ce qui limiterait fortement les possibilités de mobiliser des forces d'interventions et de sauvetage aux AAEB ; nous ne traiterons pas ici de ce cas de figure très spécifique et dramatique (surtout en cas d'effondrement total du bâtiment) et nous admettrons que le plan d'urgence devrait, *mutatis mutandis*, être appliqué dans ce cas – heureusement peu probable.

Les tornades représentent un risque que les mutations climatiques actuelles pourraient aggraver dans un futur relativement proche. Toit arraché, fenêtres brisées, débris projetés dans les locaux et trombes d'eau en seraient les conséquences. La statistique des sinistres affectant les dépôts d'archives européens désigne toutefois clairement comme risques les plus sérieux les incendies et les écoulements d'eau, ces derniers étant souvent consécutifs des premiers. La localisation de nos dépôts directement sous les combles du bâtiment accentue du reste leur vulnérabilité au feu – précisons toutefois que le sol des combles est pourvu d'une chape, ce qui diminue sensiblement les risques.

La Fondation des AAEB occupe tout le deuxième étage de l'Hôtel de Gléresse. Cela représente neuf pièces au total, de tailles très inégales : trois servent de bureaux et deux de salles de lectures (l'une d'elle accueille les chercheurs qui utilisent l'appareil de consultation des microfilms). Les dépôts d'archives occupent les quatre dernières pièces, dont deux sont particulièrement vastes (80 et 125 m<sup>2</sup>). Le deuxième étage est desservi par un unique et grand escalier ; si ce dernier était inutilisable en cas de sinistre, l'évacuation des personnes et des collections se ferait en principe par les fenêtres de la façade du bâtiment principal donnant sur la rue des Annonciades (les façades latérales et arrière, ainsi que celles de l'aile sud sont difficiles d'accès pour les pompiers). Il n'y a pas de couloir distribuant les quatre pièces du dépôt, mais l'une d'entre elles occupe une position centrale (salle B) et donne l'accès aux trois autres, ainsi qu'au bureau du conservateur et à l'entrée.

Ce point constitue une particularité à prendre en compte pour l'intervention des forces de secours et l'évacuation d'urgence des collections. Par ailleurs, la plus grande pièce du dépôt (salle C) recouvre l'ensemble de l'aile sud et serait la plus éloignée des fenêtres d'évacuation actuellement prévues, si les escaliers n'étaient pas utilisables. La question de la mise en sûreté des collections contenues dans cette pièce devra donc faire l'objet de réflexions particulièrement poussées, d'autant que le mobilier y est constitué d'étagères mobiles, ce qui implique une concentration assez dense. En outre, il convient de rappeler ici que ces étagères sont tractées par des moteurs électriques – une contrainte imposée en 1997 au moment de l'installation de ce mobilier, en raison d'une possible déformation de la dalle – ce qui représente aussi un risque particulier de court-circuit, modéré par diverses mesures, dont l'installation d'un tableau électrique permettant de couper le courant hors des heures d'ouverture des archives. En revanche, ce local sera moins vulnérable à un incendie qui se déclarerait ailleurs dans le bâtiment, puisqu'il est le seul de tout l'étage à comporter une dalle. Cette dernière représente naturellement un facteur de protection essentiel, dont l'existence a du reste justifié l'installation des étagères mobiles à cet endroit. Cet exemple illustre bien le fait que l'aménagement de locaux de conservation d'archives est complexe (en particulier dans un bâtiment ancien) et souvent tributaire d'éléments contradictoires nécessitant des choix et des arbitrages parfois difficiles.

### ***Conditions de conservation***

La sécurité d'un dépôt d'archives doit être comprise comme un tout : il ne serait pas efficace, ni raisonnable, de prendre des mesures contre des catastrophes, en négligeant les conditions de conservation et de conditionnement des documents, ainsi que leur manipulation au quotidien.

Le premier élément et probablement le plus important est la gestion du climat. La question des normes climatiques a fait l'objet de nombreuses études et a évolué ces dernières années. Désormais, les strictes normes standards de température de 16°-18°C et d'humidité de l'air de 50±5%

sont quelque peu assouplies, en particulier pour ce qui concerne la température. En effet, l'expérience a démontré que des variations de chaleur plus importantes n'étaient pas nuisibles, pour autant qu'elles soient lentes et surtout que l'hygrométrie reste stable. Les nouvelles normes abandonnent l'idée d'un climat annuel unique et autorisent des températures différentes en hiver et en été, mais avec des phases de transition très lentes. Dès lors, il est possible de réduire les besoins en matériel de climatisation et de limiter la consommation énergétique, pour autant que l'enveloppe du bâtiment soit saine et d'une bonne qualité, ce qui est le cas de l'Hôtel de Gléresse. Nos locaux respectent, la majeure partie de l'année, les normes les plus exigeantes. En été toutefois, la température dépasse largement les 18° C, ce qui n'a pas de conséquence puisque le taux d'humidité, lui, ne varie que très peu et reste dans les normes. Le contrôle de la lumière est aussi capital, car les éclairages naturels et artificiels émettent des radiations infrarouges (IR) et ultraviolettes (UV), qui chauffent les supports et entraînent des réactions chimiques nuisibles ; sur ce point encore, la situation de nos locaux est, comme nous le verrons, très satisfaisante.

Le mobilier utilisé et le mode de conditionnement des documents constituent également des facteurs déterminants pour la conservation à long terme. Du matériel adéquat permet en effet de limiter les risques mécaniques : les étagères doivent être suffisamment nombreuses pour rendre possible un rangement ordonné, de dimensions assez importantes pour éviter que les boîtes ou registres ne dépassent des rayons (ce qui représente un risque de chute), et pourvues de serre-livres en suffisance pour éviter des déformations des liasses, boîtes ou registres ; enfin, elles doivent être stables et solides. Les boîtes d'archives, elles aussi, seront stables, solides et assez grandes pour permettre d'y classer confortablement les documents et d'en extraire ceux-ci sans difficulté, ni frottements néfastes. Il faut de plus que les documents contenus dans les boîtes soient subdivisés en dossiers et protégés par du matériel de classement ad hoc, adapté aux mesures des boîtes pour assurer la stabilité du contenu, en particulier lors des transports et des manipulations. *Last but not least*, le papier et le carton dans lequel sont

fabriqués les chemises, dossiers et boîtes doivent respecter impérativement les normes de conservation longue. Ainsi, le papier des chemises et dossiers ne contiendra pas de bois, mais comportera une charge alcaline de 2-3% de carbonates de calcium et respectera les normes ISO 9706 ou 11108, qui assurent une conservation de plusieurs siècles. Les boîtes seront en carton de pure cellulose, avec une charge alcaline ; tous leurs éléments doivent être stables à long terme : agrafes inoxydables, rubans de coton, colles chimiquement stables avec un pH neutre. Naturellement, du matériel de bureau courant ne répond pas à ces objectifs, qui nécessitent un matériel spécifique – évidemment plus cher –, dont l'usage s'est généralisé dans les milieux professionnels depuis une vingtaine d'années.

### *Mesures déjà prises ou en cours*

La situation matérielle de tout dépôt d'archives est étroitement tributaire, d'une part, de l'histoire de ses conditions de conservation et de conditionnement, ainsi que, d'autre part, des moyens financiers à disposition.

Dans le cas des AAEB, nous avons vu que le choix du bâtiment a été effectué en 1963 ; des aménagements ont été réalisés à ce moment, en fonction des connaissances de l'époque et des moyens disponibles. De nombreuses mesures d'amélioration des conditions de conservation et de sécurité ont été prises depuis, dont nous présentons ici les éléments principaux. En 1977, la pose de volets intérieurs en bois dans presque tout le dépôt a réglé le problème de la lumière et fortement modéré les variations de température – et cela par une mesure à la fois simple et de bon sens. En 1987, le Service des constructions a installé des détecteurs anti-feu dans l'ensemble du bâtiment, une mesure absolument essentielle. Après l'abandon de l'idée de déménagement en 1994, un rapport global sur le conditionnement et la conservation de nos fonds a été demandé à un spécialiste, ce qui a permis de définir un état des lieux et des priorités d'intervention. Nous avons aussi installé des thermo-hygrographes, dont les mesures ont montré que les conditions climatiques du dépôt étaient bonnes, à l'exception d'un endroit où de

grandes baies n'étaient pas encore pourvues de panneaux de bois, qui furent installés par la suite et réglèrent le problème. Le manque aigu de place dans le dépôt amena le Conseil de Fondation à décider l'installation en 1998 d'étagères mobiles dans la pièce de l'aile sud (salle C). Il s'agissait de décongestionner les fonds, d'en rationaliser le rangement (devenu un peu chaotique au fil des ans, en particulier avec la cession de locaux au rez-de-chaussée en 1993), et de profiter de la place libérée pour améliorer le conditionnement. Le gain de place permit de plus de créer en 2000 une petite salle de lecture pour les microfilms, améliorant ainsi grandement le confort des lecteurs d'une part et la prévention des risques d'autre part, puisque cette salle a été pourvue d'une paroi anti-feu et constitue une sorte de sas de sécurité entre l'entrée du dépôt et l'escalier. La même année, cinq portes anti-feu furent installées afin de protéger le dépôt et de confiner chacun de ses locaux. Par ailleurs, le conservateur, alors chef du Service PBC de Porrentruy, posa les premiers éléments d'un plan d'urgence pour les biens culturels (dans le cadre du plan ORCOC communal), en recensant en particulier une liste de locaux pouvant servir d'entrepôts provisoires pour des biens culturels évacués.

Parallèlement à ces mesures liées au climat, au mobilier et à la sécurité du bâtiment, d'autres améliorations concernant les fonds ont aussi été apportées. Dès 1985, un programme de microfilmage de sécurité des fonds a été mis sur pied et il est poursuivi actuellement (voir ci-dessous, p. 32). C'est dans les années 1980 aussi qu'a commencé l'utilisation systématique d'un matériel de conditionnement – boîtes, chemises, dossiers – conforme aux normes de conservation longue (voir ci-dessus). Ce travail s'est effectué d'abord de façon ponctuelle pour remplacer telle liasse ou boîte abîmée, puis avec l'objectif de remplacer la totalité du vieux matériel de classement d'un fonds ou de protéger une série de registres encore non conditionnés (Comptes, Série U, Codices...). Il s'agit d'une tâche coûteuse et lente, car elle est souvent liée à des travaux d'inventorisation très chronophages, et elle implique de plus de disposer de suffisamment d'étagères libres dans le dépôt, puisque le transfert des documents dans du nouveau matériel

augmente la place qu'ils occupent d'environ 15-20%. Ce chiffre est du reste beaucoup plus élevé dans le cas des chartes scellées, en particulier celles du Moyen Âge. Un examen systématique a démontré qu'une proportion importante d'entre elles nécessitaient des mesures urgentes. Elles sont donc retirées des enveloppes actuelles pour être restaurées, puis mises à plat dans des boîtes individuelles ad hoc. Si le nouveau conditionnement assure une excellente conservation à long terme (un, voire deux siècles), il exige facilement dix fois plus d'espace ! Grâce au gain de place permis par l'installation des étagères mobiles, il a été possible de mettre sur pied un programme global et systématique de restauration et reconditionnement des chartes médiévales, lequel est en cours depuis 1995 (voir aussi en p. 33-34).

Comme dernier exemple de mesure de préservation, mais dans un registre entièrement différent, nous mentionnerons ici le projet de mise en ligne des répertoires des AAEB (voir notre *Rapport annuel 2009*, p. 3 et 9). Ce projet a naturellement comme but prioritaire la pérennité des répertoires et l'amélioration du service aux chercheurs, qui pourront consulter nos inventaires sur Internet. Mais il permettra aussi de remplir une mesure de sécurité importante, à savoir la sécurisation systématique des répertoires. En cas de sinistre en effet, la disparition des inventaires constitue une perte grave : le traitement des fonds évacués n'est possible que si l'on dispose des répertoires permettant d'identifier rapidement les séries et documents, d'effectuer les tris et regroupements nécessaires, etc. De plus, en cas de disparition totale de fonds d'archives non microfilmés, leurs inventaires rescapés constituent leur dernier et précieux vestige... Bien sûr, il est possible de déposer une copie papier ou numérique des répertoires dans un autre service d'archives ; toutefois, reporter les corrections, compléments et autres modifications quotidiennes sur ces copies représente un travail très lourd. Grâce au logiciel de description archivistique, l'ensemble de nos répertoires seront automatiquement enregistrés sur un serveur externe sécurisé, qui sauvegarde chaque jour toutes leurs mises à jour et corrections. Ils seront donc intégralement à l'abri d'éventuels dégâts affectant nos locaux.

## **Détermination des collections prioritaires**

Un élément préalable indispensable à tout plan d'intervention est la localisation précise des fonds d'archives, avec la mention de leurs priorités d'évacuation. Lors d'une catastrophe, il est indispensable que les forces d'intervention disposent des informations leur permettant de protéger en priorité les endroits du dépôt les plus sensibles, puis d'évacuer les séries les plus précieuses sans perte de temps. Il convient donc au préalable de dresser la liste des fonds qui doivent être sauvés les premiers, de les localiser clairement sur le plan des locaux et de pourvoir leurs étagères d'un signe bien visible permettant de les identifier immédiatement.

La réalisation de cette liste incombe naturellement aux membres du personnel des AAEB, qui sont les seuls à connaître assez bien leur dépôt pour cela. Comment établir cette hiérarchie dans les fonds ? Nous avons retenu trois facteurs : la « valeur » historique, le fait qu'il existe une reproduction des fonds (microfilms) et enfin la vulnérabilité physique des documents.

### ***La « valeur » historique***

Il s'agit d'un travail extrêmement délicat et problématique : pour un archiviste, il est cruel de décider que tel fonds pourrait être sacrifié ! Outre le fait que toutes nos collections présentent un intérêt historique incontestable, nous craignons aussi d'effectuer des choix discutables, dictés par notre subjectivité ou par la mode. Car il y a des modes chez les historiens et les archivistes, qui font que tels types de documents, comme les comptes ou les séries judiciaires, qui suscitaient peu d'intérêt autrefois (et faillirent être détruits pour gagner de la place !), sont aujourd'hui considérés comme des sources primordiales. L'attribution d'une échelle de valeur historique représente donc une tâche à la fois indispensable sur le plan pratique et périlleuse sur le plan intellectuel.

Le premier critère qui vient à l'esprit est l'âge et le prestige des documents. Certaines pièces très anciennes ou emblématiques du point

de vue historique justifient évidemment un intérêt particulier. C'est le cas de certains registres médiévaux comme le *Codex diplomaticus* (cartulaire médiéval de l'Église de Bâle, vers 1300), du *Liber marcarum* (registre de 1441 très orné et comprenant la copie des statuts synodaux médiévaux du diocèse, ainsi qu'une liste des taxations des bénéfices), ou encore de certaines chartes, par exemple le premier acte en allemand conservé en original (1238/39), le diplôme de Charles le Gros de 878, etc. Il y a aussi des documents plus récents, comme l'alliance de l'évêque Blarer avec les Cantons catholiques de 1579, les tableaux aquarellés du recensement de 1771 ou les registres des fiefs des hautes-joux avec leurs magnifiques plans en couleurs (1775-1777). Bien sûr, la détermination de cette liste est ardue : où faut-il s'arrêter ? Que faire de telle indulgence ou de telle lettre d'anoblissement enluminées, de telle bulle ou confirmation impériale, du procès de Pierre Péquignat, des statuts de Moutier-Grandval, etc., etc. ? La tentation est grande d'ajouter sans cesse de nouveaux documents, avec le risque de faire gonfler la liste au point de la rendre inutilisable. Du reste, le fait de réunir à un endroit spécifique du dépôt tous les documents considérés comme les plus précieux afin d'en faciliter l'évacuation n'est pas sans inconvénient : si un sinistre violent se déclarait précisément à cet endroit, les trésors rassemblés partiraient tous en fumée, alors que leur dispersion dans le dépôt répartit davantage les risques... Toutefois, si le regroupement d'un certain nombre de documents précieux permet d'améliorer leur conditionnement dans un mobilier spécifique et de limiter les risques de leur manipulation quotidienne courante – ce sont des pièces souvent présentées aux groupes qui visitent les AAEB –, alors ce regroupement peut se justifier, malgré le risque mentionné ci-dessus. Comme on le voit dans ce cas aussi, certaines décisions ne sont pas faciles, mais dépendent d'une évaluation des différents risques et de la pesée de plusieurs facteurs, parfois contradictoires.

Le traitement individuel des documents n'est bien sûr possible que pour un nombre très limité de pièces exceptionnelles. Il faut naturellement aussi prendre en compte le reste des archives, qui constituent la très grande majorité de nos collections, en évaluant la valeur historique des

différents fonds et séries. Pour déterminer lesquels sont les plus précieux, nous nous basons sur une évaluation de la rareté et de l'importance des sources qu'ils renferment. Ainsi, les dossiers de l'administration temporelle de la principauté (cotes B) seraient clairement prioritaires par rapport aux registres de l'état civil de la période française qui sont souvent conservés en deux exemplaires, dont un seul se trouve aux AAEB. Autre exemple, moins évident : le fonds de l'administration spirituelle et diocésaine (cotes A) constitue une collection assez singulière, car il serait difficile de trouver en Suisse un ensemble équivalent, avec des documents comparables aux séries de l'officialité ou aux dossiers d'élection des évêques ; en ce sens, ce fonds serait prioritaire par rapport à d'autres moins spécifiques, comme par exemple les registres des Audiences seigneuriales (la petite justice, dont les procès-verbaux sont généralement conservés dès le XVI<sup>e</sup> s.), qui représentent un type de source qu'on retrouve en principe souvent, *mutatis mutandis*, dans d'autres dépôts.

### ***Les reproductions (microfilms) et la vulnérabilité des fonds***

L'existence de copies sur microfilms constitue un critère très rationnel et beaucoup plus évident à mettre en œuvre, avec certaines réserves. Il est en effet clair que les fonds microfilmés peuvent être retirés de la liste des priorités d'évacuation, puisqu'il en existe une copie de sauvegarde (un jeu des microfilms doit naturellement être conservé en dehors du dépôt, sans quoi la précaution serait vaine). En ce qui concerne les AAEB, le programme de microfilmage, initié par les Mormons en 1985, a permis de réaliser les copies de la section des notaires, de l'état civil français ainsi que de l'ordre judiciaire ; le microfilmage de la section des comptes est en cours et devrait être achevé dans les quatre ans à venir. Ces fonds, qui représentent environ 330 à 350 mètres linéaires au total, ne seront donc évacués en principe qu'après les autres. La réalité est cependant un peu plus complexe et, même dans le cas des documents microfilmés, la décision est parfois discutable : faut-il forcément sacrifier tous les registres des comptes du XV<sup>e</sup> siècle ? Ou encore le cahier présentant l'affectation des 200'000 ducats reçus de Bâle par l'évêque Blarer, qui

donne une sorte de compendium de sa politique ? Il n'est certes pas facile de répondre à ces questions de façon absolue, ni surtout définitive.

La vulnérabilité des fonds constitue elle aussi un élément capital, dont la prise en compte s'impose. Le premier point à considérer est le type de conditionnement : si un fonds n'est pas rangé dans du matériel adéquat, son exposition aux risques s'en trouve fortement accentuée. Des registres sans boîte ou des documents conservés dans une liasse ouverte sur deux de ses côtés seront non seulement exposés quotidiennement à la poussière et à la lumière, mais rien ne les protégera en cas de sinistre contre le feu, la fumée ou les coulures d'eau plus ou moins souillée de suie... En revanche, une boîte assure une première protection, qui permet d'éviter des dégâts considérables ou de les limiter.

Nous avons déjà évoqué plus haut le patient travail de substitution d'un matériel de conditionnement adapté aux normes de conservation actuelles qui s'effectue aux AAEB ; nous n'y reviendrons donc pas ici. Nous préciserons juste qu'il existe encore divers fonds rangés dans des liasses ouvertes, à savoir l'ordre judiciaire, les minutes des notaires et les fonds A et B. L'ordre judiciaire et les minutes des notaires étant microfilmés, ils ne sont pas prioritaires ; en revanche, le reconditionnement des fonds A et B s'impose. Il s'agit toutefois d'une entreprise de longue haleine, car elle implique des investissements financiers et en travail très considérables, d'autant que le remplacement des liasses par des boîtes pose dans ce cas des problèmes pratiques assez complexes (mesures très diverses des liasses, fractionnement des cotes, nécessité de subdiviser le contenu en dossiers, etc.). En attendant, il est clair que les fonds conditionnés de façon insatisfaisante et non microfilmés auront logiquement une priorité par rapport aux autres dans le plan d'évacuation.

Par ailleurs, certains fonds présentent une vulnérabilité particulière, liée à leurs spécificités matérielles. Le cas le plus éloquent aux AAEB est celui des chartes scellées, que nous avons déjà évoquées. Ces dernières sont des actes sur parchemin, pourvus de sceaux de cire. Or, si ces

documents présentent une grande résistance au temps dans des conditions normales (une charte bien conservée résiste facilement un millier d'années ou plus sans altération majeure !), le parchemin et la cire sont excessivement sensibles aux variations thermo-hygrométriques. Une température à partir de 40° C déjà peut causer des dégâts importants aux parchemins historiques, dont le collagène se transforme alors en gélatine, avec une réduction de taille d'environ 30% ; ces dégâts sont de plus amplifiés par la présence d'eau. De leur côté, les sceaux de cire fondent à la chaleur ou du moins s'amollissent rapidement, ce qui les expose alors à des dommages irréversibles en cas de pression ; en revanche, ils ont une excellente résistance aux liquides. Les parchemins, eux, sont fortement hygroscopiques, ce qui signifie qu'ils se rétractent au contact de l'eau, puis subissent des altérations graves lors du séchage. Il a donc été décidé de regrouper les chartes dans une zone clairement définie du dépôt, ce qui permettra en cas de nécessité de procéder sans perte de temps à leur évacuation prioritaire, justifiée à la fois par leur valeur historique et par leur sensibilité particulière à la chaleur et à l'eau.

Le travail d'analyse et de définition des priorités de traitement et d'évacuation des fonds en cas de catastrophe est actuellement en cours et devrait être achevé rapidement. L'objectif est de parvenir à définir quatre groupes de documents, avec des priorités d'évacuation décroissantes. Le groupe de première priorité ne devra pas excéder 20% des collections – et c'est naturellement ce point qui pose actuellement problème, car nous dépassons encore largement ce palier... Cela fait, il faudra reporter cette liste sur les plans des locaux ; sur cette base, il sera possible de discuter du cas particulier de chaque pièce du dépôt avec des représentants des forces d'intervention, puis d'apporter d'éventuelles modifications en fonction de leurs remarques. Enfin, les plans définitifs seront réalisés et distribués aux partenaires concernés (pompiers, PBC, Service des constructions).

## Schéma d'intervention en cas de catastrophe

Outre la hiérarchie d'évacuation des fonds, l'analyse des risques du dépôt et la définition des mesures de prévention, que nous avons aussi évoquées, constituent un préalable à tout plan d'intervention. Elles ne peuvent être effectuées qu'en collaboration étroite avec le propriétaire du bâtiment (le Service des constructions) et les forces d'intervention (pompiers, Protection civile, etc.) ; ce travail n'est du reste jamais achevé, mais représente un véritable *work in progress*, toujours en développement.

Par ailleurs, le personnel et les membres des équipes qui auraient à intervenir en cas de sinistre doivent savoir quoi faire à chaque étape des opérations et être informés des procédures particulières concernant le traitement des collections touchées par le feu ou par l'eau. Pour cela, il faut prévoir une documentation avec des directives claires, facilement applicables dans l'urgence. Par exemple, un sauveteur déjà informé du fait que les documents mouillés ne doivent en principe pas être extraits de leurs boîtes, mais être emballés dans des sacs en plastiques et placés dans des caisses pour être congelés dans les plus brefs délais travaillera plus efficacement – et sans commettre d'erreurs potentiellement très coûteuses !

Nombre d'autres mesures sont souhaitables pour qu'une intervention en cas de sinistre s'effectue dans de bonnes conditions, mais nous ne pouvons les énumérer ici. En revanche, nous proposons ci-dessous une présentation schématique des principaux paramètres qu'un plan d'urgence doit prendre en compte pour permettre une intervention efficace et la plus rapide possible. Les éléments suivants sont naturellement adaptables en fonction de l'institution concernée :

- Alarme :
  - o Procédures adaptées aux différents cas possibles :
    - Dans les heures d'ouvertures, procédure de rassemblement des personnes et de leur évacuation,

- liste des premières mesures (fermeture des fenêtres, coupure de l'électricité, etc.).
    - Détermination de la gravité du sinistre.
  - Adresses et numéros de téléphone (dans l'ordre décroissant de priorité) :
    - Forces d'intervention (pompiers, police, PCi, ambulance, Services communaux, Centrale des toxiques).
    - Personnes responsables et leurs remplaçants (AAEB, Service des constructions, chef de l'Office de la culture, etc.).
    - Spécialistes à convoquer (spécialistes en traitement des documents sinistrés ; détenteurs du matériel d'intervention nécessaire ; etc.).
    - Représentants des assurances.
    - (Délégués à l'information des cantons, médias).
  - Mobilisation des équipes d'intervention.
- Organigramme :
- Équipe de direction :
    - Assure les contacts avec les pompiers (qui dirigent les opérations dans un premier temps) et les services de secours.
    - Coordonne les opérations et prend les décisions nécessaires.
  - Équipe(s) d'intervention :
    - Leur nombre et leur composition dépendent de l'importance du sinistre et doivent être convenus à l'avance.
    - Interviennent dès l'autorisation des pompiers et selon les instructions de l'équipe de direction.
    - Assurent les opérations de sauvetage en suivant les schémas et protocoles définis antérieurement.
  - Cellule chargée de l'administration et l'intendance :
    - Gestion des tâches administratives en fonction des ordres de l'équipe de direction.

- Gestion et distribution du matériel.
  - Soutien aux équipes d'intervention (collations, boissons chaudes, etc.).
- Étapes d'intervention :
- Protection et/ou évacuation des collections :
    - Conditionnement provisoire des documents en vue de leur déplacement.
    - Évacuation dans les locaux provisoires.
    - Mesures de protection des fonds non évacués restant (provisoirement ou non) dans le dépôt.
  - Tri et premiers traitements des documents évacués dans les locaux provisoires :
    - Réception des documents.
    - Tri en fonction des types de collections et de la gravité des dégâts.
    - Mesures de première urgence (préparation pour la congélation ; nettoyage des boîtes ou documents ; séchage ; préparation pour la restauration par un spécialiste ; etc.).
    - Enregistrement des boîtes d'archives en fonction de leur destination finale (congélation, dépôt provisoire, restauration, etc.).
- Annexes :
- Plans de l'institution comportant les éléments suivants :
    - Emplacement des postes de travail (personnel et chercheurs).
    - Plan des ouvertures, issues, accès principaux.
    - Plan de l'électricité et canalisations (avec centrales et points où l'eau et l'électricité peuvent être coupées).
    - Localisation du matériel de secours (extincteurs, pompe à eau, seaux, serpillières, sacs à congélation, etc.).
    - Emplacements des diverses collections avec leurs priorités d'évacuation.

- Localisation des clefs, avec la liste des locaux et du mobilier fermés à clef.
- (Nota : la diffusion de ces plans est limitée, pour prévenir tout risque de vol.)
- Liste des locaux de travail et de déstockage, où évacuer les collections, avec leurs caractéristiques et les coordonnées de leurs responsables.
- Liste des entreprises disposant des machines et du gros matériel nécessaire pour la protection et l'évacuation des locaux (monte-charges, palettes, bâches, déshumidificateurs, pompes, ventilateurs, etc.).
- Liste du matériel disponible et nécessaire pour le reconditionnement des fonds (caisses en plastiques, feuilles et sacs en plastique, matériel expansé pour bourrage, feutres indélébiles, etc.).
- Liste du matériel d'équipement des intervenants (casques, gants solides, masques, etc.).
- Liste des entreprises de transport et des entrepôts frigorifiques.
- Protocoles d'intervention sur les fonds et les documents :
  - Manipulation des documents mouillés.
  - Entreposage.
  - Premier nettoyage.
  - Séchage.
  - Manipulation et traitement des parchemins.
  - Etc.

La simple lecture de ce schéma-type suscite immédiatement la remarque suivante : comment une institution comme les AAEB, qui ne dispose que d'un personnel et de moyens limités, pourra-t-elle trouver les ressources humaines pour constituer les équipes nécessaires aux étapes d'intervention en cas de catastrophe ? Par ailleurs, l'achat du matériel de base indispensable pour la bonne exécution du plan d'intervention représente un investissement que la Fondation pourra difficilement

réaliser seule. Enfin, un plan d'intervention nécessite une formation spécifique à l'intention du personnel, voire des exercices réguliers, difficiles à mettre sur pied dans le cadre des seules AAEB. Par conséquent, il semble logique d'imaginer que la Fondation devra trouver d'autres institutions partageant les mêmes soucis et disposées à collaborer avec elle. Ainsi, il serait possible de mettre en commun les forces d'intervention humaines, de mutualiser les achats de matériel et de définir ensemble des pratiques unifiées, permettant d'accroître l'efficacité de tous.

La conception et le suivi du plan d'urgence des AAEB constituent donc un dossier qui va nous occuper longuement dans les années à venir, mais dont l'importance est capitale. Le travail a déjà bien commencé, mais il convient de le poursuivre, étape par étape.

**FONDATION DES ARCHIVES DE L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE BÂLE  
(AAEB)**

---

HORAIRE

Lundi, mercredi et jeudi	de 8 h 15 à 12 h 00 de 13 h 30 à 17 h 30
Mardi	ouverture non-stop de 8 h 15 à 17 h 30
Vendredi	de 8 h 15 à 12 h 00 fermé l'après-midi

ADRESSE

Hôtel de Gléresse  
10, rue des Annonciades  
Case postale 256  
CH - 2900 Porrentruy

tél. + 41(0)32 466 32 43  
fax + 41(0)32 466 32 83  
[www.aeb.ch](http://www.aeb.ch)  
[info.archives@aaeb.ch](mailto:info.archives@aaeb.ch)